



Non renouvellement de bail abusif ???

Par **rico2912**, le **23/07/2012 à 15:26**

Bonjour, rnrnle 27 juillet 2011 mon propriétaire m'a envoyé une lettre recommandée avec AR au motif de non renouvellement de bail. Il voulait reprendre la maison à titre personnel pour le compte de sa fille pour l'habiter en tant que résidence principale. Nous devions libérer les lieux au 30/04/12. rnNous avons trouver une nouvelle maison avant cette date et sommes partis en réglant ce que nous devions. Notre caution nous a été restituée dans son intégralité. rnA ce jour, cette maison que nous avons quittée est toujours inoccupée et nous souhaiterions savoir s'il y a un moyen de savoir si ce non renouvellement de bail n'était pas abusif. rnDans l'attente de votre aide,

Par **edith1034**, le **23/07/2012 à 15:34**

LE PROBLÈME EST QUE VOUS ÊTES PARTIS rnrnpour tout savoir sur le refus de congérnrn<http://www.fbis.net/lettreslocatairesproprietaires.htm>

Par **rico2912**, le **23/07/2012 à 15:41**

merci de votre réponse rapide, rnrnoui nous sommes partis car nous pensions vraiment qu'il voulait loger sa fille dans cette maison. rnCela fait maintenant plusieurs mois qu'elle devrait y habiter et la maison est toujours vide... Il nous a peut-être mentis sur ce non renouvellement et c'est pour ça que nous cherchons à savoir ce qu'il en est...

Par **edith1034**, le **23/07/2012** à **19:15**

vous saisissez l'adil près de la préfecture à titre amiable puis vous faites une déclaration près du tribunal d'instance en dommages et intérêts pour tout savoir sur le tribunal d'instancernrn<http://www.fbls.net/TINFO.htm>